

## **ANNEXE 6 – MESURES DE BIOSÉCURITÉ À L’INTENTION DES FOURNISSEURS DE PRODUITS/SERVICES À LA FERME (P. EX. : MEUNIER, ÉQUARRISSEUR ET LIVREUR DE PROPANE, DIESEL OU LITIÈRE)**

**Mesures de biosécurité à appliquer par les fournisseurs de produits/services au site de production infecté ou vacciné (p. ex. : meunier, équarrisseur et livreur de propane, diesel ou litière) et qui n’entrent pas dans les bâtiments.**

### **1. Consignes de base en tout temps**

- 1.1 Aucune visite non essentielle à la ferme.
- 1.2 Si possible, privilégier l’usage des outils de communication (téléphone, message texte, courriel, etc.) plutôt que les visites à la ferme.
- 1.3 Confirmer, à l’avance avec le producteur, la visite et la planifier en fin de journée et, si possible, à la fin de la semaine.
- 1.4 Respecter les consignes du producteur en matière de biosécurité.
- 1.5 Apporter une paire de couvre-chaussures en caoutchouc propres ou des bottes de plastiques jetables pour circuler dans la cour de l’éleveur.
- 1.6 Pour éviter de contaminer le fond de la cabine de votre véhicule, placer les contenants en plastique ou les sacs jetables sur une pellicule plastique, un tapis en caoutchouc, en papier, en carton ou tout autre matériel qui sera facilement lavable ou jetable.
- 1.7 Apporter des contenants en plastique et des sacs jetables pour y placer le matériel utilisé.
- 1.8 N’entrer jamais dans un bâtiment de ferme sans autorisation. Si des activités nécessitent une intervention à l’intérieur du bâtiment, demander au producteur ou à un employé de le faire.
- 1.9 Tenir un registre de tous les endroits visités au cours des 30 jours suivant la visite d’un site infecté.

### **2. Consignes à l’entrée et à la sortie du site**

- 2.1 Éviter de circuler inutilement dans la cour du site d’élevage infecté et conduire lentement en évitant les trous d’eau, la boue et le fumier.
- 2.2 Stationner le véhicule de service à l’endroit désigné par le producteur. Éviter de circuler près des véhicules et machineries de la ferme et du site d’entreposage du fumier. Éviter le chemin utilisé par l’équarrisseur. Les véhicules de service ne devraient montrer aucune souillure.
- 2.3 Mettre des bottes jetables ou des couvre-chaussures en caoutchouc avant de descendre du véhicule. S’il y a manipulation de choses potentiellement contaminées à la ferme (p. ex. : équipements, œufs), porter des gants jetables ou s’assurer de se laver les mains avant de remonter dans le véhicule.

- 2.4 En montant dans le véhicule, enlever les bottes jetables ou les couvre-chaussures en caoutchouc et les déposer dans un contenant en plastique ou un sac jetable. Vos chaussures ne doivent pas toucher le sol de la ferme. Vos bottes jetables ou couvre-chaussures ne doivent pas toucher le plancher de votre véhicule.
- 2.5 Lors des livraisons, tout matériel réutilisable ramené par le fournisseur de produits/services doit être lavé, désinfecté et séché avant sa réutilisation (p. ex. : tuyau pour souffler la moulée, pelle, outils, couvre-chaussures en caoutchouc). Pour faciliter la gestion des mesures de biosécurité, le matériel réutilisable pourrait être fourni par le producteur ou laissé à la ferme durant la période de la maladie. Tout matériel non réutilisable (p. ex. : bottes jetables, gants jetables) doit être éliminé à la ferme de façon sécuritaire. Jeter les papiers de fond de boîtes à poussins à la ferme (mettre dans un sac à ordures) ou les ramener au couvoir et en disposer à l'extérieur du couvoir.
- 2.6 S'assurer qu'il ne reste plus de mouches dans l'habitacle de votre véhicule avant de quitter la ferme.
- 2.7 Se laver les mains avec des serviettes nettoyantes et appliquer un gel désinfectant juste en entrant dans le véhicule.

### 3. Retour au centre de service

*Il est important de laver le véhicule le plus rapidement possible après la sortie du site à un lave-auto ou au centre de service. À cet égard, se référer aux Procédures de nettoyage et de désinfection des véhicules (carton vert/**annexe 23**) de l'EQCMA.*

- 3.1 Rapporter toute anomalie à votre répartiteur ou noter celle-ci sur le registre de suivi des visites.
- 3.2 Tout matériel réutilisable rapporté au centre de service doit être nettoyé, lavé, désinfecté et séché avant réutilisation (p. ex. : boîtes à poussins, chariots et alvéoles à œufs, bottes de caoutchouc, outils, contenants de plastique). Pour la désinfection, utiliser un désinfectant efficace contre l'organisme ciblé.
- 3.3 Laver et nettoyer complètement l'extérieur et l'intérieur du véhicule après la livraison. Désinfecter le tapis du conducteur, les pédales, le volant et le bras de transmission.
- 3.4 De retour à la maison, prendre une douche et laver vos cheveux. Laver vos vêtements, nettoyer et désinfecter vos chaussures (s'assurer que les chaussures utilisées pour se rendre à la ferme seront facilement lavables).
- 3.5 Le visiteur devrait respecter, au minimum, 12 heures de retrait avant de visiter un autre site d'élevage avicole.